

Syndicats des métaux CGT DEGREMONT SUEZ  
Enregistré à la préfecture des hauts de seine sous le N° 92 – 859  
Tour CB 21  
16 Place de l'Iris  
CS 50269  
92040 Paris La Défense Cedex



A l'attention de Pierre TAFANI  
Directeurs des Ressources Humaines TI

A, Courbevoie le 10 janvier 2023

Objet : Positionnement de l'Ugict CGT Degrémont Suez sur la signature du protocole d'accord des Négociations Annuelles Obligatoires – Lettre ouverte.

Monsieur le Directeur,

Les NAO se sont tenues dans un contexte inédit pour notre périmètre : année post-OPA, crise sanitaire qui perdure, inflation à son plus haut niveau depuis 40 ans (6% sur 1 an selon l'INSEE) s'installant dans le temps et qui impact fortement le pouvoir d'achat des salariés.

L'Ugict CGT Degrémont Suez a consulté les salariés en amont des négociations et 25% des salariés de l'UES ont répondu.

Nous avons porté tout au long de nos échanges, à travers nos revendications les attentes des salariés. La pétition lancée en fin d'année 2022, au début des vacances scolaires (période peu propice à la mobilisation) a récolté un nombre de signatures significatif ce qui nous conforte dans les revendications que nous avons défendues.

Nous l'avons exprimé lors de la dernière réunion et souhaitons vous le rappeler aujourd'hui, nous déplorons l'attitude de la Direction lors de ces négociations : aucune évolution des propositions entre la 1<sup>ère</sup> réunion et la dernière si ce n'est sur la mise en place de la part variable (PV) pour les non-cadres (revendication portée par l'Ugict CGT depuis plus de 15 ans).

Le 5 janvier, vous avez mis à la signature un accord comportant des propositions très éloignées de ces attentes comme en atteste le récapitulatif ci-dessous :

	Direction	Ugict CGT
<b>Augmentation Générale</b>	<b>3.5 %</b> si S* ≤ 50 k€ Brut/an <b>3 %</b> si 50 k€ ≤ S* ≤ 70 k€ Brut/an <b>2 %</b> si S* ≥ 70 k€ Brut/an <i>*S = Salaire brut annuel hors primes et parts variables</i>	<b>6.5 %</b> si S* ≤ 62 k€ Brut/an <b>4%</b> si 62 k€ ≤ S* ≤ 98 k€ Brut/an <b>2.5%</b> si S* ≥ 98 k€ Brut/an <i>*S = Salaire brut annuel hors primes et parts variables</i>
<b>Augmentation Individuelle</b>	Budget de 2.5% Aucun seuil	Budget de 5% Seuil minimum 3%
<b>Part Variable des non-cadres</b>	Mise en place d'une PV pour les non-cadres Avec un pivot à 3% : 0 - 3 - 5	Mise en place d'une PV pour les non-cadres Avec un pivot à 5% : 0 - 5 - 8
<b>Trajets quotidiens Repas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien de l'existant pour les trajets quotidiens</li> <li>Revalorisation tickets restaurant de 0.5 euros (40% à la charge du salarié)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien du remboursement à <b>100% du Pass Navigo</b> et de l'<b>IK Vélo</b></li> <li>Augmentation <b>plafond IK* Vélo</b></li> <li><b>Subvention à l'achat</b> d'un moyen de transport doux</li> <li>Augmentation de la part employeur des tickets restaurant et de la participation au restaurant d'entreprise</li> </ul> <i>*IK = Indemnité Kilométrique</i>
<b>Egalité professionnelle</b>	Aucune proposition	Propositions et mesures fortes en faveur de <b>la parentalité</b> et des <b>solidarités familiales</b> .
<b>Qualité de vie au travail</b>	Aucune proposition	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>3eme jour de télétravail</b>,</li> <li>Réflexion sur le <b>temps partiel</b>,</li> <li>Création de <b>groupes de travail</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Charge, temps et conditions de travail</li> <li>✓ Amélioration des espaces de travail</li> </ul> </li> </ul>

Nous le rappelons également, tout au long des négociations, les Organisations Syndicales de l'UES avaient des revendications supérieures ou équivalentes à celles de l'Ugict CGT Degrémont Suez.

2 alternatives se présentent aujourd'hui pour toutes les Organisations Syndicales de l'UES : signer ou ne pas signer.

En apposant notre signature sur ce protocole nous validerions le fait que :

- Les salariés de l'UES subissent une réduction de leur pouvoir d'achat,
- Une partie des salariés de l'UES n'obtienne qu'une Augmentation Générale (2% à 3.5%), restant ainsi nettement inférieure à l'inflation. Les Augmentations Individuelles étant attribuées classiquement avec un taux de sélectivité proche de 50%. Par ailleurs les augmentations individuelles ne devraient pas avoir pour but de compenser la hausse du cout de la vie mais de rémunérer l'acquisition d'ancienneté, la montée en compétences et l'expertise des salariés.
- Aucune mesure ne soient prises ni en faveur de l'égalité professionnelle ni de la qualité de vie au travail si ce n'est un renvoi vers une renégociation d'accord.

Ainsi, après délibération et malgré le fait que la mise en place d'une PV pour les non-cadres soit une de nos revendications de longue date, l'Ugict CGT Degrémont Suez vous informe que les conditions ne sont pas réunies pour signer cet accord NAO.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

#### **Les élus et représentants Ugict CGT Degrémont Suez**

Guylaine BIOT, Dominique BONIN, Christine CHIFFRE, Olivier CONTE, Laurent FOUASSE, Sébastien PIERRART, Khalida SEDOUKI.